

Entrée en vigueur – Règlement 2024-877

Prenez avis qu'à sa séance ordinaire tenue le 7 octobre 2024, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

2024-877 intitulé : « Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 1 250 000 \$ pour des travaux de réfection des terrains de tennis, pickleball et basketball au parc Ayers ».

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 29 octobre 2024 pour un emprunt de 1 250 000 \$.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service des affaires juridiques, à l'hôtel de ville.

Le 29 octobre 2024
(G-2024.28)

M^e Lynda-Ann Murray, greffière